



Valeurs artistiques

Grâce au fisc, la collection de Pierre Keller entre au musée

Jérôme Cachin

Payer l'impôt de succession avec des biens culturels, c'est possible mais rare. Les autorités présentent les trois derniers cas pour un total de 36 œuvres.

Le nom de Pierre Keller fait son retour dans le monde vaudois des beaux-arts. C'est post mortem que l'ancien directeur de l'École cantonale d'art de Lausanne apporte encore quelque chose aux institutions culturelles cantonales. Car c'est par le biais de sa succession qu'une partie de sa collection artistique rejoint les dépôts du Musée cantonal des beaux-arts (MCBA) et le Cabinet cantonal des estampes du Musée Jenisch, à Vevey. Quinze pour le premier. Douze pour le second. Au total, 27 œuvres enrichissent le patrimoine artistique cantonal. «Toute œuvre entrant dans les collections de nos musées est inaliénable, elle y reste à vie», se félicite la ministre de la Culture, Nuria Gorrite, à l'heure de la présentation de l'opération.

La liste des artistes est longue. On y trouve par exemple Armleder, Baudevin ou Tinguely pour les Suisses. Vernet et Ben au rayon français et, outre-Atlantique, Man Ray et Keith Haring. Le Tinguely, montré vendredi, est une sérigraphie sur laquelle le prénom Pierre, comme d'autres inscriptions, a été ajouté par la main de Tinguely. «Cela témoigne de l'amitié entre les deux artistes», explique Nathalie Chaix, directrice du Musée Jenisch. Keller muséifié via un Tinguely, tout un symbole.

«C'est une journée exceptionnelle pour la culture de ce canton et pour nos institutions cantonales, poursuit Nuria Gorrite. Les datations que nous présentons sont

«Cette inscription témoigne de l'amitié entre Jean Tinguely et Pierre Keller.»

Nathalie Chaix, directrice du Musée Jenisch importantes, en quantité comme en qualité, avec des œuvres d'artistes de renom, de figures internationalement reconnues. Elles témoignent de la confiance faite à l'État pour accueillir ces œuvres, pour les préserver et les valoriser.»

À l'ombre

Dations? Vous avez dit datations? C'est le terme juridique pour désigner le paiement de l'impôt de succession au moyen d'un bien culturel (*lire encadré*). Et si la journée est «exceptionnelle» pour Nuria Gorrite, c'est qu'en plus des 27 œuvres issues de la collection de Pierre Keller, deux autres datations s'ajoutent à la première. Le Musée des beaux-arts a accueilli, en 2021 déjà, cinq tableaux du Vaudois Pierre Schwerzmann, grâce à une dation de la succession d'Odile Alice Fischlin-Demenge. Enfin, une troisième dation, anonyme, permet à deux tableaux de James Ensor et un de Wifredo Lam de rejoindre les caves du MCBA. Une photo grand format de Cindy Sherman sera stockée dans les tréfonds de Photo Élysée. Cette dernière ne sera pas montrée lors de l'exposition sur cette Américaine, qui débute à la fin du mois de mars.

Les autres œuvres ne seront pas exposées non plus à la vue du public ces prochains temps. Cinq d'entre elles trônaient sur des chevaux vendredi dans l'auditorium du MCBA, mais c'était seulement pour les médias et les invités.



Trois dations présentées vendredi ont enrichi les collections des institutions cantonales depuis 2021. ODILE MEYLAN



Sérigraphie augmentée de Jean Tinguely (Buenos Aires, 1989). COPYRIGHT PHOTO JULIEN GREMAUD. COPYRIGHT JEAN TINGUELY



Un outil très cadré

La valeur des œuvres est «couverte par le secret fiscal»

Dans le canton de Vaud, la possibilité de payer son impôt de succession en livrant une œuvre d'art n'est pas très ancienne. Il a fallu une loi spécifique, adoptée en 2006, après une proposition d'un député socialiste.

Vaud n'est pas pionnier. Plusieurs cantons connaissent déjà cet outil, tout comme d'autres pays européens. En France, il a été introduit en 1969. La dation des héritiers de Pablo Picasso en 1979 est sans doute une des plus mémorables. Les héritiers ont pu s'acquitter de leur dû fiscal. Et l'État français est devenu propriétaire d'une part de l'œuvre.

Vaud n'a pas souvent utilisé cet outil. Il a fallu d'abord le règlement d'application. Ce ne fut le cas

qu'en juin 2010, avec une entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier de cette année-là, quand les autorités relançaient le projet de Musée des beaux-arts, voisin de la gare. Alors ministre de la Culture, Anne-Catherine Lyon voulait une campagne d'information dans les milieux spécialisés. «Ce n'est pas entré dans les mœurs», disait-elle en 2010.

C'est en 2014 qu'une première dation est dévoilée: une toile de grande taille d'Alice Bailly. Les deux suivantes interviennent en 2017 et 2018. Et les trois datations présentées vendredi ont permis à des œuvres d'entrer dans les collections en 2021, 2023 et 2024. La ministre des Finances, Valérie Dittli, a rappelé le mécanisme très cadré qui permet une dation, passant par une commission spéciali-

sée, à cheval entre finances et culture, flanquée d'experts. Elle a également relevé que la valeur des œuvres transmises est «couverte par le secret fiscal».

Annoncer ces trois dernières en une seule fois, est-ce une manière pour les autorités de lancer un appel aux futurs héritiers intéressés? «Vaud compte beaucoup de collectionneurs de pointe, reconnaît Nuria Gorrite. Si d'autres devaient un jour réfléchir à l'avenir de leurs collections, c'est une manière pour nous de faire savoir que des œuvres font sens pour les institutions. Elles sont disposées à les examiner avec beaucoup de bienveillance. Cela peut intensifier le rayonnement culturel du canton avec l'enrichissement de collections inestimables.» **JCA**